

LIVRET D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE JEUNES SAINTE CONSTANCE

[Bienvenue à la Résidence Jeunes Sainte Constance](#)

Dans ce livret, vous découvrirez toutes les informations pratiques et utiles au bon déroulement de votre séjour. De plus, chaque professionnel reste disponible, pour répondre à d'éventuelles questions.

[Présentation du FJT](#)

La résidence Ste Constance est ouverte 24h sur 24 et 365 jours par an. La structure se compose de 112 chambres individuelles avec sanitaires et 6 appartements au 18 rue Gabriel Pierné + a une habilitation Intermédiation Locative. Elle met à votre disposition plusieurs services et espaces collectifs.

Étape dans un parcours vers l'autonomie, La résidence de jeunes travailleurs Sainte Constance accueille, héberge, accompagne et insère une population jeune venant d'horizons variés. Le public accueilli, garçons et filles âgés de 16 à 30 ans, se compose de travailleurs, de personnes en formation, en stage professionnel, sous contrat, étudiants, ou en recherche d'emploi.

Le but de notre action est de les guider, les aider à s'épanouir tout au long de leur séjour, dans le respect de chacun, de ses attentes et besoins, tout en leur apportant un soutien dans les démarches de la vie quotidienne et d'autonomie.

[Mieux connaître les professionnels](#)

Du personnel vous accompagne tout au long de votre hébergement :

La direction veille au bon fonctionnement du foyer. A votre écoute, elle est disponible en cas de problème.

Les agents d'accueil reçoivent, identifient et orientent les personnes. Ils vous permettront d'accéder aux différents services tout en vous communiquant les informations s'y rapportant. Ils sont présents de 8h à 22h. A votre écoute au quotidien.

Les travailleuses sociales vous aideront à résoudre les problèmes de la vie quotidienne. Elles vous conseillent, informent, orientent et accompagnent dans vos démarches. A votre écoute, elles apportent soutien dans le quotidien. Elles vous accueillent tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h et de 14h à 21h les mardis, mercredis, jeudis et vendredis jusqu'à 21h00.

L'équipe du restaurant confectionne vos repas, sur place ou à emporter, tout en veillant à une alimentation équilibrée.

Les veilleurs de nuits assurent la sécurité du foyer de 22h à 8h. Ils vous informent, orientent, et restent à votre écoute.



Une animatrice présente 35h00 par semaine qui propose diverses activités de loisirs et de socialisation dans et hors structure

Le technicien de maintenance et son équipe résout les problèmes liés au matériel (casse, panne, défaut...). S'il survient une anomalie dans votre chambre, notifiez-la à l'aide de la fiche « demande d'intervention », disponible à l'accueil.

Les agents d'entretien et de ménage assurent le nettoyage et l'entretien des locaux collectifs.

La comptable assure le suivi de la facturation.

En cas de problème (nuisance, plainte...), avertissez un membre du personnel.

[Votre entrée](#)

Dès votre entrée, un état des lieux est réalisé par l'accueil, il ne vous restera plus qu'à le vérifier, le signer et le lui remettre. Si votre dossier d'inscription demeure incomplet, il vous sera demandé à votre entrée les pièces manquantes, à fournir très rapidement.

La résidence est conventionnée APL (Aide Personnalisée au Logement). Pour en bénéficier, votre séjour doit être d'un mois civil minimum.

Des dossiers sont disponibles à l'accueil ou chez les Conseillères en Économie Sociale et Familiale. Ces dernières peuvent vous aider à le compléter. Après vérification, il sera envoyé à la CAF. Cette aide sera versée directement à la structure puis déduite de votre facture.

L'APL varie en fonction de votre situation familiale et professionnelle, de vos revenus, du montant et de la nature du logement. Si vos parents perçoivent des aides à votre nom, ces aides seront perdues au profit de l'APL.

Si vous dépendez d'une autre CAF (hors Moselle), pensez à effectuer votre transfert de dossier.

[Représentation des résidents](#)

Pour représenter les usagers et proposer des améliorations, le FJT dispose d'un Conseil de Vie Sociale. Ce dernier a pour rôle de donner un avis et de formuler des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Un projet d'établissement établi avec les résidents, renouvelé tous les 5 ans, est consultable à l'accueil ou peut vous être envoyé par mail à votre demande.

Le CVS est composé d'un président élu, de résidents volontaires, de la direction, éventuellement de personnes extérieures experte sur un sujet et d'un représentant du personnel éducatif. Il se réunit au minimum 3 fois par an. Le compte rendu est communiqué sur le tableau d'affichage « jeunes »

[Votre Vie dans la résidence](#)

La résidence Ste Constance dispose de plusieurs lieux de vie collective.

***Une Salle Loisirs** : avec babyfoot, table de ping-pong, jeux de sociétés, billard, télévision, lecteur DVD, Home Cinéma et grand écran. Les télécommandes sont à retirer à l'accueil.

***Un réseau WIFI dans tout l'établissement.** Un login et mot de passe vous seront donnés à votre entrée.

***Une salle de sports** ouverte jusqu'à 23h (Au niveau -1).



* **trois cuisinettes** (A l'entresol Au niveau +5 et +7) : ouverte tous les jours, de 07h à 22h00. Les aliments sont à apporter pour la réalisation du repas. Après utilisation, vous devez en assurer l'entretien. (Les clés sont disponibles à l'accueil)

* **Un parc-jardin** qui vous est réservé ouvert jusqu'à 23h équipé d'un panier de basket et d'un but de football, de deux barbecues, de bancs chaises et autres structures de détente.

La résidence vous propose plusieurs services

(Renseignements à l'accueil.)

- * Prêt gratuit de DVD, de jeux de société, de livres.
- * Une bibliothèque au sein de la salle loisirs avec un grand nombre de romans en tout genre.
- * Un parking privé sécurisé et 3 garages à vélo gratuit. Pour y accéder, clé (uniquement pour le garage à vélos) et badge sont à demander à l'accueil. Néanmoins, il est possible d'avoir durant son séjour son badge, moyennant 50 € de caution. (Pour les personnes possédant un véhicule régulièrement assuré).
- * Une laverie : avec machine à laver (3.50€) et sèche-linge (1€), des fers et table à repasser.
- * Un aspirateur.
- * Du matériel de nettoyage (seau, balai, serpillière).
- * Votre literie sera changée tous les 15 jours. Draps sales à poser devant votre porte selon affichages

Dans le hall d'accueil, un panneau d'affichage vous informe des animations organisées par le FJT. Un second espace diffuse de l'information liée à l'emploi/formation, vous communique des offres culturelles, de formation, sur la santé, l'accès au logement...

Le service restauration

Le restaurant est ouvert du lundi au samedi soir de 11h30 à 13h15, et de 19h00 à 19h45. (Également ouvert pour les personnes de l'extérieur).

Pour vous restaurer, vous devez demander un ticket repas à l'accueil (les tickets sont strictement personnels). Les boissons ne sont pas comprises dans le repas. Le prix de la boisson froide est de 1€50. (Ticket à demander à l'accueil).

Pour le dimanche ou les jours fériés, les cuisiniers étant en repos, vous devez réserver votre repas à l'accueil avant la veille. En semaine, pour une demande de plateaux, il est possible, de réserver la veille ou le matin même, auprès de l'accueil votre plateau repas de midi (à prendre jusqu'à 15 heures) ou du soir. (Fiche « plateau repas » à compléter à l'accueil) Tout repas réservé sera décompté. Les plateaux repas ne doivent pas être emmenés dans la chambre.

De plus, pour des raisons de flexibilité la résidence a mis en place un système de sachet repas. (Fiche « sachet repas » à compléter à l'accueil) Il est possible de réserver un sandwich ou repas à retirer dans une boîte plastique la veille avant 19h40 et de l'emporter le lendemain. (Sauf dimanches et jours fériés).

Les visites

Pour les majeurs, deux personnes sont autorisées à monter dans votre chambre, après présentation d'une pièce d'identité à l'accueil. Pour tous, vous pouvez accueillir 3 amis dans les espaces collectifs jusqu'à 22h en semaine (dans le parc, à l'espace bar, et dans la salle loisirs) 24h00 le samedi soir. Les personnes accueillies restent sous votre responsabilité.

Votre chambre est votre lieu de vie

Chaque chambre est équipée d'un téléviseur, avec lecteur DVD.

Tout appareil électrique ou à gaz est strictement interdit, à l'exception d'un appareil radio, fer, micro-ordinateur, cafetière, bouilloire et réfrigérateur.

Vous avez la responsabilité de l'entretien courant de votre chambre. Une prestation de service non obligatoire, concernant le nettoyage de votre chambre, salle de bain et dépoussiérage des étagères, sera possible sur demande. Elle se fera 2 fois par mois et vous coûtera 35.50€.

Pour vos poubelles, vous disposez de deux poubelles dans votre logement (tri sélectif en place), plus 14 grands containers sont à votre disposition côté parking, ainsi que deux composts dans le jardin et un collecteur pour le recyclage du verre en haut de la rue Gabriel Pierné et un en face du Match rue sente a my.

Règles à respecter

*Une facture est établie à chaque début de mois, elle doit être réglée avant le 10 du mois.

*Il est formellement interdit :

- De posséder des armes ou tout objet pouvant nuire à la sécurité d'autrui
- D'introduire, de consommer et/ou vendre du cannabis, au même titre que toute substance classée comme stupéfiant par le code pénal (loi du 31/12/1970)
- De posséder des substances dangereuses (produits inflammables, essence, gaz notamment)
- De posséder de l'alcool pour les mineurs ou de rentrer en état d'ébriété
- D'entrer dans les espaces réservés aux professionnels, d'emprunter le matériel professionnel ou de l'utiliser.
- D'emprunter de la vaisselle appartenant à la résidence (tasse, cuillère, plateau, cruche...)
- Aucune violence (physique ou verbale) ne sera tolérée.

La résidence ferme ses portes à 22h10, pour entrer, utilisez vos clés ou la sonnette prévue à cet effet.

Votre sortie

Pensez bien à régler votre dernière facture, et prenez rendez-vous avec l'accueil (maximum 2 jours avant la sortie) pour votre état des lieux de sortie. (Après avoir réalisé l'entretien de votre chambre)

Il est demandé que la chambre soit libérée pour 10h au plus tard, le jour du départ.

Le préavis de départ est de huit jours. Un non-respect de préavis sera facturé 105€.

Pour les personnes relevant de l'ASE et autres Prises en Charge (pension à 60 repas)

- les repas de week-end, et jours fériés, sont à réserver avant le samedi midi.

Toute l'équipe de la résidence vous souhaite un BON SEJOUR

La résidence est située dans le quartier du Sablon, 16 rue Gabriel Pierné, à 2 km du centre historique de Metz et elle est accessible :

En bus

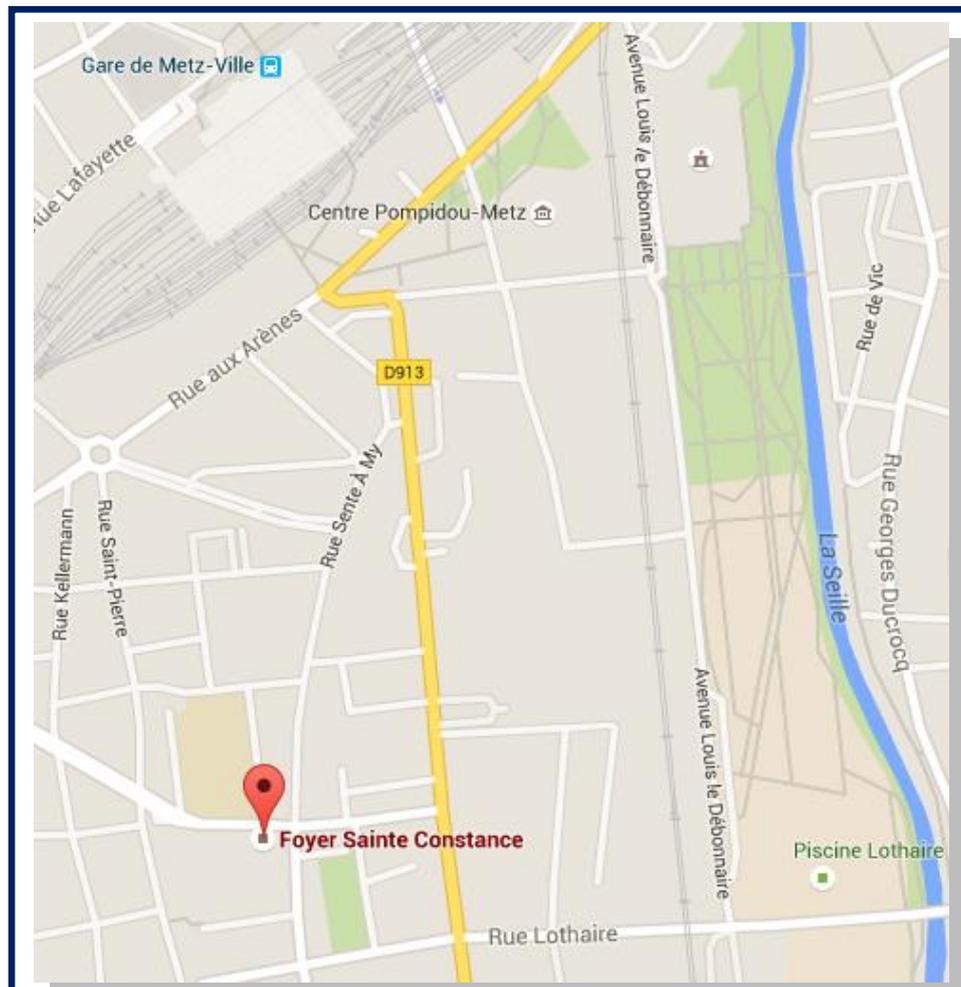
A partir du centre-ville de Metz,
-par la ligne 3 > arrêt Boilvin
-par la ligne 5 > arrêt Gabriel Pierné

En voiture

Par l'autoroute A31, sortie Metz centre, direction Metz-centre, puis direction centre Pompidou Metz- Sablon.

 facebook.com/ResidenceJeunes

Accessible en 10 minutes à pieds depuis la gare routière et à 10 minutes à pieds de la gare SNCF metz-ville.



Version modifiée 15/12/2023